

Les décisions du conseil municipal du mercredi 12 septembre 2018

Présents : M. Delcourt, Maire

M^{me} Fievet, M. Beghin, adjoints

M^{mes} Thomas, Maillot, Tiberghien, MM. Bernard, Hennon, Meurillon conseillers.

Excusés : Mme Guillaud procuration à M. Delcourt, M^{me} Van Butsele procuration à M^{me} Thomas, M. Delcroix, procuration à M. Bernard, M. Doucy procuration à M^{me} Fievet, M. Pade procuration à M. Beghin,
Secrétaire de séance : M^{me} Maillot.

Ordre du jour :

M. le maire propose les ajouts suivants :

- Réseau « graines de culture », cotisation d'adhésion annuelle à la médiathèque.
- Convention d'entretien de la signalisation horizontale avec le département.
- Mandat au CDG59 pour lancer la consultation pour la protection sociale complémentaire des agents

Approbation du Conseil.

1. Approbation du compte-rendu des délibérations de la séance du 5 juillet 2018

Celui-ci a été distribué. Approbation du Conseil.

2. Décision modificative N° 1

Il convient de procéder à un ajustement budgétaire en section de fonctionnement.

Pas de modification du total de la section fonctionnement, tant en dépenses qu'en

recettes : 1 453 926.61 €

Approuvé à l'unanimité

3. Indemnité de conseil 2018 allouée au comptable du trésor pour la commune

Cette indemnité est calculée à partir du montant de nos dépenses. L'indemnité demandée par M.

Feutrier, Trésorier de Templeuve, est de 469.25 € brut (427.69 € net), calculée à partir du montant des dépenses annuelles moyennes de 1 414 868 € (moyenne sur 3 années).

Approuvé à l'unanimité

4. Indemnité de conseil 2018 allouée au comptable du trésor pour le CCAS

Cette indemnité est calculée à partir du montant de nos dépenses. L'indemnité demandée par M.

Feutrier, Trésorier de Templeuve, est de 22.61 € brut (20.62 € net).

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention dans le cadre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) du Département

Ce dispositif de subvention a pour objet d'aider financièrement les communes à aménager les accotements des Routes Départementales, dans le cadre des missions relevant des pouvoirs de police de circulation du Maire.

M. le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de remise en état de la portion du trottoir à partir du carrefour d'Hôtel, direction de Mouchin, afin de permettre l'accessibilité du trottoir aux personnes à mobilité réduite. Avec ce chantier, on aurait un trottoir en enrobé pour permettre l'accès sécurisé de tous les arrêts bus le long de la départementale. Cette subvention est calculée sur un forfait de travaux : 10 € / m² de trottoir remis en état, et 15 € par mètre linéaire de bordures. Par ailleurs, cette subvention sera limitée à 50 % du coût HT des travaux et le montant minimal de la dépense par projet présenté est de 8 000 € HT. Cette portion pour un trottoir réglementaire de 1,50 m de large pour environ 250 m linéaire, représente environ 370 m²

avec les entrées des particuliers. Nous avons un devis pour une dépense de 29 963.50 € Ht soit une subvention possible de 7450 €. Il resterait à notre charge environ 19 513.50 €.

Approuvé à l'unanimité

6. Cession des parcelles A283 et A284 au profit de PARTENORD

Afin que Partenord puisse déposer son permis de construire, il faut finaliser la partie administrative du dossier. Les 2 parcelles (jardin du presbytère) font 750 m² et sont contiguës à la parcelle cédée par L'EPF (ex-propriété Depape). Comme prévu depuis la recherche de bailleur social, pour décider Partenord à construire des logements à loyer modéré, cette cession sera gratuite. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

7. Subvention 2018 aux associations

Elles ont été augmentées en 2016 et 2017. M. le maire propose une légère hausse de celles-ci pour permettre l'animation du village et rappelle que les associations de Bachy bénéficient aussi d'aides matérielles (prêt de la salle des fêtes, du stade avec vestiaires...) et de contributions en nature (circulaires, tracts).

Associations locales :	
Association des aînés de Bachy :	250 €
Les P'tis Poucets :	250 €
L'amicale Laïque Romain Rolland (activité autour de l'école) :	250 €
Union des anciens combattants :	215 €
UNC-AFN section Bachy-Bourghelles :	215 €
Cercle Saint-Eloi :	215 €
Les Bois sans soif :	250 €
Les joyeux bourleux :	250 €
La danse bachynoïse :	480 €
Association Vivons Bachy :	250 €
Association de musique « Milasi » :	235 €
Association tennis de table bachynoïse :	250 €
Festybachy (nombreuses animations au long de l'année) :	330 €
Le Musée d'Antan :	215 €
Association « Epoqu'audio » :	235 €
Association des parents d'élèves du complexe scolaire J.Brel :	250 €
Entente de football Mouchin-Bachy :	315 €
Harmonie l'Avenir de Bourghelles :	250 €
La boule bachynoïse (suspendue, plus d'activité récemment) :	0 €
Association colombophile l'Épervier (arrêt de l'association) :	0 €
Tennis club de Bachy (suspendue, plus d'activité récemment) :	0 €
Association nature et patrimoine (suspendue, plus d'activité récemment) :	0 €

Autres associations « extérieures » ou œuvres philanthropiques ou personnes de droit privé qui ont été retenues :

- La société historique du Pays de Pévèle :	120 €
- Fondation de Pévèle :	120 €
- Association « Ludopital » :	120 €

Soit un total de 5065 €, auquel il faut ajouter la subvention de 160 € déjà accordée aux manèges en début d'année.

A noter que pour « l'école de musique des amis de la musique » d'Aix-les-Orchies les cours de musique de primaires et grandes maternelles sont pris en charge par la CCPC.

Rappel : nous avons accordé une subvention exceptionnelle à l'harmonie de Mouchin de 150 € pour sa participation à l'inauguration de la statue et aux parents d'élèves de 1010 € pour le voyage en Angleterre.

Approuvé à l'unanimité

8. Création d'un emploi PEC

Suite au départ d'un agent technique contractuel CUI-CAE à temps non complet, M. le maire propose de créer un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC). Ce dispositif permet à des personnes éloignées du marché du travail d'avoir un accès facilité à la formation et un accompagnement avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi. Les contrats établis dans ce cadre sont au minimum de 20 heures hebdomadaires, avec une rémunération minimale sur la base du SMIC et d'une durée maximale de 12 mois renouvelable expressément, après renouvellement de la convention, dans la limite de 24 mois.

Approuvé à l'unanimité

9. Tarifs de location de la salle des fêtes

Décision du Conseil à l'unanimité : Pas de modification des tarifs pour cette année.

10. Présentation des 3 propositions de l'étude d'aménagement de la place

Après mise en concurrence, nous avons sollicité le bureau d'étude « agence d'urbanisme » : Philippe Thomas, pour réaliser un diagnostic et proposer 3 esquisses pour l'aménagement de la place. La décision finale du choix sera prise lors de la séance du conseil du mois de décembre. Après explication détaillée des propositions, des variantes sont avancées en mixant les suggestions du bureau d'études. Lors du prochain conseil, la décision finale sera prise pour que le bureau d'étude puisse chiffrer la solution et définir tous les plans pour lancer les demandes de subvention.

11. Réseau « graines de culture » de la CCPC, cotisation d'adhésion annuelle à la médiathèque

A ce jour, l'adhésion à notre médiathèque est de 12 € par famille et par an. Dans un but d'unifier les procédures entre tous les réseaux des médiathèques et vu que pour le réseau ex « Espace en Pévèle » l'adhésion est gratuite, la CCPC demande à chaque Conseil Municipal de se prononcer.

Une décision commune sera prise avec Bourghelles, Camphin-en-Pévèle et Wannehain, communes membres de notre réseau historique. Une réunion sera programmée avec les maires et référents des 4 communes.

12. Convention d'entretien de la signalisation horizontale avec le département

Depuis 2014, le département ne prenait plus à sa charge la signalétique horizontale sur la départementale en agglomération.

Celui-ci nous propose pour 2018 et 2019 de reprendre cette responsabilité. Pour ce faire, il nous faut signer une convention avec le département. Approuvé à l'unanimité.

13. Mandat au CDG59 pour lancer la consultation sur la protection sociale complémentaire des agents

Le centre de gestion, auquel nous adhérons, nous propose une convention de participation dans le domaine de la prévoyance pour nos agents. Pour ce faire, celui-ci va lancer une consultation et nous demande notre accord pour établir son cahier des charges (état de la sinistralité).

Approuvé à l'unanimité